



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mars 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1996

Exercice 1996 : Impôts directs locaux : fixation des taux

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme
Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire
MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme
Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme
Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric
ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise
GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés :

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

Exercice 1996 : Impôts directs locaux : fixation des taux

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil Municipal vient d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 1996.

Il nous reste à fixer les taux d'imposition pour 1996 conformément à la réglementation en vigueur, et en tenant compte des taux que le Conseil de Communauté a adoptés le 25 mars 1996.

Compte tenu des taux proposés pour la Ville de NIORT pour 1996, l'évolution de la fiscalité directe locale de la Ville de NIORT et de la Communauté de Communes entre 1995 et 1996 serait la suivante :

| | Communauté + Ville 1995 | Communauté + Ville 1996 | Variation |
|-----------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------|
| T.H | 17,71 | 18,59 | 4,97 |
| T.F.B. | 23,67 | 25,64 | 8,32 |
| T.F.N.B. | 63,31 | 66,46 | 4,98 |
| T.P. | 15,77 | 16,54 | 4,88 |

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter pour 1996, les taux des quatre taxes directes locales comme il est indiqué ci-après :

- 14,90 % pour la taxe d'habitation ;
- 20,66 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 53,88 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties ;
- 13,16 % pour la taxe professionnelle ;

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 38
Contre : 7
Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)